

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

n°73/2016

*L'an deux mil seize, le 11 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TUDURI, Maire.*

**Présents** : M. Alain TUDURI, Mme Viviane GOY, M. Bernard FOUR, Mme Martine BLACHE, MM. Philippe LAURENT, Franck BRON, Jean-Pierre KHELLOUFI, Mmes Josiane PAVIET-GERMANOZ, Paraskévi PARPILLON, M. Patrick MOLLARD, Mme Eugénie GRAND, MM. Philippe DANGELY, Steve BIANCHI, Mmes Pascale MERCIER, Catherine LEPETIT, MM. Philippe ZUCARELLO, Franck LAURENT, Pascal PALLET, Nicolas DURIF.

**Procurations** : M. Jean-Louis ANDREU (pouvoir à Mme Martine BLACHE), Mme Anne-Marie SPIRLI (pouvoir à M. Bernard FOUR), M. Jean-François CAMIER (pouvoir à M. Philippe LAURENT), Mme Nathalie GALARD (pouvoir à M. Philippe ZUCARELLO), M. Franck POSSETY (pouvoir à M. Franck BRON), Mme Carine KARAKACHIAN (pouvoir à M. Alain TUDURI), Mlle Nadia BENGANA (pouvoir à Mme Viviane GOY).

**Absente excusée** : Mme Monique RAVOUNA.

**Absents** : Mme Farah GUILLAUMONT. M. Christian VERNAND.

M. Nicolas DURIF a été élu Secrétaire de séance.

---

**Objet : SECTION D'INVESTISSEMENT – AUTORISATION SUR DEPENSES 2017**

**Exposé du Maire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les dépenses d'investissement peuvent être engagées sur l'exercice 2017, jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'année 2016.

C'est au Conseil Municipal qu'il revient, par délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2017 sur le budget général de la commune, et le budget annexe Eau et Assainissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2016 au terme de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous voudrez bien statuer.

## Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs 2017 (budget général de la commune et budget annexe Eau et Assainissement), dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent et pour les chapitres suivants :

### **1) Budget Général de la Commune**

<b>CHAPITRES</b>	<b>BP 2016 + RAR 2015</b>	<b>25 %</b>
20 - Immobilisations incorporelles	39 000,00 €.	9 750,00 €.
21 - Immobilisations corporelles	503 000,00 €.	125 750,00 €.
23 - Immobilisations en cours	340 000,00 €.	85 000,00 €.
<b>Total</b>	<b>882 000,00 €.</b>	<b>220 500,00 €.</b>

### **2) Budget annexe Eau et Assainissement**

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2016 + RAR 2015</b>	<b>25 %</b>
23 - Travaux	522 660,25 €.	130 665,06 €.



Pour copie certifiée conforme  
 Pont de Chéruy, le 12 octobre 2016  
 Le Maire,